



Glossaire sur les risques liés aux instruments financiers

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. L'OPCVM s'exposant dans des devises autres que l'euro, il est sensible à l'évolution des marchés des devises et peut subir des pertes en cas d'évolution défavorable des devises sélectionnées. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de spread

Le risque de spread représente la possibilité pour un émetteur de voir sa marge de rémunération par rapport à une obligation d'Etat de même maturité s'écarter significativement, notamment en cas de dégradation de sa notation. L'occurrence de ce type d'évènements pourrait avoir un impact négatif sur la performance du placement. Ce risque est d'autant plus important que la qualité de l'émetteur est faible.

Risque de défaut de l'Emetteur:

Le risque de défaut de l'émetteur représente le risque pour l'investisseur de l'incapacité totale ou partielle de l'émetteur à honorer ses engagements et donc être amené à faire défaut. Cette défaillance affecte négativement la performance du placement. Ce risque est d'autant plus important que la qualité de l'émetteur est basse.

Risque d'exposition aux marchés actions

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité.

En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.



Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente la difficulté à acheter ou à revendre un actif. Les marchés peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Ces dérèglements peuvent impacter les conditions de prix auxquels l'OPCVM peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque de perte en capital

Le risque en capital est le risque que l'investisseur ne récupère pas à l'échéance ou lors du rachat de son placement la totalité du capital net investi. L'objectif de performance étant donné à titre indicatif, il ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) ou des différentes stratégies suivies par l'OPCVM. Il existe un risque que le produit ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les instruments financiers les plus performants. Pour les OPCVM monétaires et obligataires, la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés de taux et de crédit notamment de l'anticipation des courbes de taux et de l'anticipation du risque crédit des émetteurs.

Risque d'inflation

Le capital initialement investi n'est pas protégé contre l'inflation.

Risque lié à l'investissement sur les matières premières

Les marchés des matières premières peuvent avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions et obligations). Des facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

Lorsque les investissements sont essentiellement concentrés sur ces deux secteurs, le placement n'offre pas le même degré de diversification qu'un indice actions global.



Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents

Les OPCVM peuvent être exposés à certains titres comportant un degré de risque supérieur à celui généralement associé aux investissements sur les principaux marchés financiers, notamment du fait de facteurs politiques et/ou réglementaires locaux. Le cadre juridique de certains pays dans lesquels les OPCVM et FCP d'investissement sous-jacents pourront être amenés à investir peut ne pas apporter à l'investisseur les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers. Les titres émis sur certains marchés dits émergents peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux émis sur des marchés plus matures. A cet égard, les titres de pays émergents offrent une liquidité plus restreinte que celles des pays développés ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Ainsi, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque lié à l'engagement sur des contrats financiers et risque de contrepartie

Les OPCVM peuvent être exposés aux risques inhérents aux produits dérivés. Les risques inhérents à l'utilisation de futures, d'options et de contrats de swaps incluent, sans pour autant s'y limiter, les risques suivants :

- les variations de prix à la baisse comme à la hausse des options, warrants, contrats de swap et de futures, en fonction des variations de prix de leur sous-jacent ;
- les écarts de variations entre le prix des instruments dérivés et la valeur du sous-jacent de ces instruments;
- la liquidité occasionnellement réduite de ces instruments en marché secondaire.

La conclusion de contrats sur produits dérivés de gré à gré expose l'OPCVM à un risque de contrepartie potentiel. En cas de défaut de la contrepartie du produit dérivé, l'OPCVM est susceptible d'encourir une perte financière.

L'utilisation de produits dérivés peut donc entraîner pour l'OPCVM des risques de pertes spécifiques auxquels l'OPCVM n'aurait pas été exposé en l'absence de telles stratégies.

Risque lié à la formule

Le choix d'une formule contraint les OPCVM à respecter précisément les dates de constatation et le choix de l'indice de référence. Le gérant ne peut pas prendre de décisions d'investissement autres que celles lui permettant d'atteindre l'objectif de gestion défini par la formule, quelles que soient les anticipations de marché.

Le produit est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée de vie de la formule. Si l'investisseur est contraint de demander le rachat de ses parts avant la date d'échéance du produit, le prix de sortie dépendra des conditions de marché de ce jour-là. Il pourra être différent du montant résultant de l'application de la formule de calcul du produit.



Risque de monétarisation du produit

Ce risque est indirectement lié à la protection du capital : du fait des contraintes de la gestion de la garantie à terme, la méthode d'assurance de portefeuille mise en œuvre pour déterminer la proportion d'actif risqué dans l'OPCVM peut entraîner que la gestion bascule définitivement vers une gestion de type monétaire ou obligataire. Les porteurs ou les actionnaires doivent être conscients que durant cette période, même si la valeur des actifs risqués venait à remonter, l'OPCVM ne profiterait de ce rétablissement.

Risque lié aux règles d'investissement dérogatoires

Les OPCVM à règles d'investissement allégées avec effet de levier ne sont pas soumis aux mêmes règles de diversification que les fonds à vocation générale. L'OPCVM a recours à des règles de dispersion des risques plus souples que celles des autres OPCVM à vocation générale agréés. En conséquence, certains investissements peuvent représenter une part importante du portefeuille et affecter sensiblement la performance de l'OPCVM.

Risque lié à la gestion et aux stratégies mises en place

Les OPCVM cherchent à générer de la performance en faisant des prévisions sur l'évolution de certains marchés par rapport à d'autres à travers des stratégies comportant des couvertures. Ces anticipations peuvent être erronées et conduire à une contre-performance.

Un effet de levier est utilisé pour atteindre l'objectif de rendement fixé.

Les OPCVM peuvent acheter ou vendre à découvert plusieurs types d'instruments financiers. Les investisseurs potentiels sont avertis que la valeur liquidative du fonds peut être significativement affectée par la hausse ou la baisse de différents marchés, notamment ceux des actions, du crédit, de la volatilité, des taux d'intérêts, des changes, des indices, d'instruments financiers sur matières premières et des pays émergents.

Risque lié aux restrictions éventuelles de liquidité des fonds de fonds alternatifs en cas d'activation du mécanisme d'échelonnement des rachats

La société de gestion a la faculté de ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat des fonds de fonds alternatifs centralisés si le total des demandes de rachat, net des demandes de souscription, sur une même valeur liquidative excède 10% de l'actif net du Fonds ou 10% des parts émises par le Fonds. Dans cette hypothèse, la société de gestion peut décider d'exécuter les rachats dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds ou de 10% des parts émises et au prorata de chaque demande. Les demandes de rachat ainsi réduites proportionnellement et en attente d'exécution seront reportées automatiquement sur la prochaine valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.



Risque lié à l'investissement dans des fonds d'investissement non conformes à la directive 2009/65/CE étrangers ou non

Certains OPCVM peuvent investir dans des parts ou actions non conformes à la directive 2009/65/CE étrangers ou non qui ne présentent pas le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence que les OPCVM français ou conformes à la directive européenne 2009/65/CE. Ces OPCVM peuvent présenter d'autres risques, notamment des risques de change, des risques fiscaux pour les actifs investis dans d'autres juridictions, des risques politiques, sociaux ou économiques ou qui peuvent effectuer des transactions sur des instruments financiers comportant des risques importants, tenant notamment à la volatilité des titres et à l'utilisation de produits dérivés.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations

Certains OPCVM pouvant investir à travers d'autres OPCVM et fonds d'investissement dans des titres de sociétés de petite et moyenne capitalisation. Ces OPCVM peuvent s'exposer indirectement à plus de risques que ceux représentés par des titres de sociétés plus importantes ou plus matures. Les titres de sociétés de petite ou moyenne capitalisation boursière peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante.

Risque de crédit

En cas d'évènement de crédit (par exemple écartement significatif de la marge de rémunération d'un émetteur par rapport à une obligation d'Etat de même maturité), de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM pourra baisser, ce qui est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation de titres «High Yield» dits haut rendement peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important : ces titres présentant un risque accru de défaillance. Dans ce cadre, l'OPCVM doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

Risque sectoriel

Certains OPCVM présentent un risque sectoriel puisqu'ils sont concentrés sur des investissements représentatifs de sociétés de recherche, d'exploitation, de transformation, de distribution et de ressources naturelles et d'énergie. Ces sociétés peuvent être exposées à des fluctuations de cycles d'activité et de capacité. En cas de baisse de ce secteur, la valeur liquidative pourra baisser en conséquence.



Risque d'inconvertibilité :

Il s'agit du risque lié à l'impossibilité de convertir une devise dans une autre devise par les pratiques de marché habituelles dans la juridiction de la première devise. En particulier, il peut s'avérer impossible ou impraticable de convertir une devise émergente à laquelle le FCP est exposé dans une des devises majeures telles que l'euro ou le dollar US. Dans une telle hypothèse, le FCP pourrait être confronté à une dégradation de la liquidité de certains de ses actifs sous-jacents, laquelle pourrait avoir un impact défavorable sur leur valorisation.

Risque de non-transférabilité :

Il s'agit du risque lié à l'impossibilité de transférer une devise étrangère depuis un compte situé dans un pays spécifique vers un compte à l'étranger ou bien de transférer la devise nationale entre différents comptes domiciliés dans le pays en question ou au bénéfice d'une personne non-résidente de ce pays. Dans une telle hypothèse, le FCP pourrait être confronté à une dégradation de la liquidité de certains de ses actifs sous-jacents, laquelle pourrait avoir un impact défavorable sur leur valorisation.

Risque de taxes locales:

Le FCP investissant sur les marchés de pays ne présentant pas le même degré de maturité et de sécurité juridique ou fiscale que ceux des pays développés, le FCP peut être exposé au risque de taxes, impôts, prélèvements obligatoires à la source de quelque nature qu'ils soient de la part de gouvernements, autorités réglementaires ou autres juridictions qui peuvent s'avérer délicat à appréhender en amont ou être imposés de façon rétroactive par les autorités locales.